

Le web se pose. Les logiciels libres offrent-ils un modèle économique alternatif viable ?

gratuité ?



©PHOTOPUR/LE MIDI LIBRE/FRANCK VALENTIN /MAXPPP

À LIRE

Les 100 mots de l'Internet

Dominique Roux et Xavier Niel
Que Sais-Je ? PUF, 2008
127 p., 9 €.

Gratuit ! Du déploiement de l'économie numérique

Olivier Bomsel
Gallimard, 2007
300 p., 8,60 €.

GLOSSAIRE

Logiciel libre :

Le code source est accessible à tous, pour vérification et amélioration. Le téléchargement est gratuit. Exemple : le navigateur Internet Firefox.

Logiciel propriétaire :

Le code source n'est pas public et le téléchargement est très souvent payant (ou gratuit dans le cadre d'une offre commerciale). Exemples : Internet Explorer ou Word.

d'un éditeur propriétaire», raconte Tanguy Ortolo, administrateur de systèmes et « converti au Libre » depuis le lycée.

Catholique pratiquant, il parle aussi de ses valeurs de « partage » pour expliquer ses choix technologiques : il aime « pouvoir changer de logiciel, le conseiller et le transmettre à quelqu'un d'autre, participer à résoudre les problèmes [qu'il rencontre, et aider les autres à résoudre les leurs ». Pour le pasteur Gilles Boucomont, qui ne croit pas à la gratuité économique (voir ci-dessous), « le logiciel libre est très bien car il a une vraie logique coopérative ».

De l'utopie à l'économie

Malgré tous ces avantages revendiqués, l'économie de Linux offre-t-elle un modèle exportable à d'autres domaines, comme le téléchargement des œuvres musicales par exemple ? On peut imaginer une musique coopérative où tout le monde pourrait améliorer la partition et s'échanger le fichier librement, où l'on ne vendrait plus l'œuvre d'art elle-même mais uniquement des places de concert... Utopie ? « Au début, on nous disait que le logiciel libre ne marcherait jamais », se rappelle Tanguy Morlier.

Véronique Lefiot pointe vers des sites Internet de « musique libre », où le téléchargement est gratuit et légal, les artistes ayant renoncé à leurs droits d'auteurs. Prenez « Dogmazic » par exemple, financé par le mécénat (peu surprenant dans le domaine de la culture) et la vente de produits dérivés comme des T-shirts. Avec les nouvelles technologies, nous ne sommes pas au bout de nos surprises – bonnes ou mauvaises. ■

MARIE LEFEBVRE-BILLIEZ

► Retrouvez l'interview intégrale de Tanguy Ortolo, réalisée par messagerie instantanée, sur www.reforme.net

tation des ordinateurs Mac. À titre indicatif, une étude américaine de 2005 estimait que Linux générait un chiffre d'affaires mondial de 11 milliards de dollars et qu'il détenait 24 % des parts de marché des serveurs informatiques (contre 59 % pour Windows). Alors qu'IBM employaient deux développeurs Linux en 1999, ils sont désormais plus de 600 !

Le modèle économique de Linux a donc fait ses preuves, tout en proposant une philosophie séduisante. « J'apprécie le fait de pouvoir apporter ma contribution, si modeste soit-elle. Cela peut consister à signaler un bogue [incident], à proposer un correctif, en recevant un accueil plus chaleureux qu'en téléphonant à la hotline [le support technique]

de celle, « propriétaire », de Microsoft. Il cite encore la fondation américaine Mozilla qui distribue le navigateur web Firefox, concurrent « libre » d'Internet Explorer de Microsoft.

Il est cependant très difficile d'évaluer la part de marché que représentent les logiciels libres dans l'univers informatique, car des produits « propriétaires » peuvent intégrer des bouts de codes « libres », comme le système d'explo-

« Ne confondons pas le gracieux et le gratuit »

Gilles Boucomont est pasteur de l'Église réformée du Marais à Paris, et passionné de nouvelles technologies. Il compare la gratuité économique et la grâce divine : « La grâce est uniquement spirituelle. J'ai étudié la finance avant de faire de la théologie, et j'ai arrêté la finance justement parce qu'il n'y avait pas de grâce. En économie, tout ce qui prétend être gratuit est en fait intéressé : ce n'est que du marketing pour attirer le consommateur ! Même au niveau des instances internationales (du FMI par exemple), quand on fait grâce à une nation de ses dettes, c'est pour qu'elle puisse mieux acheter les produits des pays qui l'ont aidée : l'Europe, les États-Unis et maintenant la Chine. Quant à la loi Hadopi, elle soulève tout un mensonge autour de la gratuité : si la musique est gratuite, comment les musiciens font-ils

pour vivre ? Ils ne seront qu'encre plus esclaves des Majors qui auront, elles, réussi à se refinancer ailleurs... Pour moi, permettre aux personnes de télécharger gratuitement revient à la devise de César : "Du pain et des jeux". On préfère qu'ils téléchargent plutôt qu'ils défilent dans la rue. Nous avons eu ce débat en Église : la musique de louange doit-elle être soumise à droits d'auteur ? Oui, si on veut que le chanteur mange. De plus, dans l'Église, la gratuité est toujours financée par... des donateurs ! La gratuité économique n'existe pas, c'est pour cela que la grâce ne relève que du Royaume. La grâce n'est pas gratuite. C'est une logique juridique et pénale par rapport à une condamnation. Ne confondons pas le gracieux et le gratuit. »

PROPOS RECUEILLIS PAR M. L.-B.

QUESTIONS À DOMINIQUE ROUX.

Le professeur à HEC et Paris IX-Dauphine commente l'évolution d'Internet.

« Une économie spécifique »

Internet est-il viable au plan économique ?

Cela commence. Le problème au départ est que tout est gratuit. La seule solution pour être rentable est de trouver de la publicité, comme pour un journal gratuit ou une radio. À moins d'avoir un mécène, il vous faut de la publicité, et donc de l'audience. Plus Internet se développe, plus l'audience est importante, plus vous trouverez d'annonceurs. Mais il a aussi fallu inventer une autre publicité, plus interactive, où le consommateur peut envoyer une question avant de commander, par exemple. Ce modèle économique commence à émerger pour les services d'informations, bien qu'ils ne soient pas encore rentables.

D'un autre côté, vous avez tous les sites Internet de transactions, comme Amazon, e-Bay, Price Minister. C'est le bon vieux commerce à distance, qui a commencé jadis avec La Redoute. Aujourd'hui, au lieu de commander sur un catalogue ou au téléphone, vous commandez sur Internet.

Les services d'informations seront-ils un jour rentables ?

On voit aujourd'hui émerger un phénomène de marque. Sur Internet, nous sommes envahis d'informations et nous ne savons pas ce que nous pouvons croire. Une erreur peut être répétée à l'infini. Alors, on se rassure par la marque, que l'on saura ne pas être trompeuse. C'est pourquoi les grands médias utilisent aujourd'hui Internet : *Le Monde*, LCI, Canal +... La marque compte de plus en plus pour rassurer le consommateur, ce qui engendre plus d'audience, et donc plus de publicité.

On s'oriente vraisemblablement sur Internet vers une information standard gratuite, financée par la publicité, et une information plus recherchée pour laquelle on vous demandera de vous abonner. Quand il y a un travail de collecte et de mise en perspective, il est normal que l'information ait une valeur. On verra donc cohabiter du payant et du gratuit sur Internet. Comme pour la télévision : vous avez des chaînes gratuites, et une autre payante, comme Canal +, qui marche plutôt bien. Quand on se réfère à l'histoire des télécoms, on voit que tout ce qui bouge au début finit par se tasser. C'est vrai des services du sexe qui ont lancé le Minitel, par exemple. Sur Internet, le passage de la gratuité au payant suivra donc l'évolution normale des autres médias. Il y aura du payant sur Internet pour des services haut de gamme, avec du gratuit autour.

Acceptera-t-on un jour de payer pour de la musique sur Internet ?

Pour la musique, c'est beaucoup plus compliqué. Je pense qu'il faut laisser télécharger gratuitement jusqu'à un certain point. Car vous n'allez pas interdire au gamin qui télécharge une chanson de le faire. C'était le même problème avec les magnétophones, qui permettaient d'enregistrer des chansons à la radio, ou les photocopieurs pour les livres. Petit à petit, ça s'est tassé. Il faut donc un peu de souplesse. Photocopier une page d'un livre, ce n'est pas grave. Mais en photocopier mille, ça le devient. C'est la même chose pour la musique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR M. L.-B.